



Déclaration UNSA PNC session extraordinaire du CSE du 27 août 2021 :

Dans le cadre de la loi du 5 août 2021, le pass sanitaire devient obligatoire pour les PN à compter du 30 août prochain. Les PN ayant une activité sur le réseau domestique se verront dans l'obligation de présenter un pass-sanitaire valide pour exercer leurs activités.

A plusieurs reprises nous avons demandé pour les PNC CC et MC qu'ils puissent réaliser des tests RT/PCR au sein du laboratoire en contrat avec la Compagnie au sein de la cité PN, ce qui est toujours refusé par la Direction. En parallèle nous demandons que soit mise en place la possibilité de faire des tests RT/PCR par prélèvement salivaire. La Haute Autorité de Santé le recommande en cas de tests répétés, ce qui est le cas pour les PNC CC et MC, mais aussi pour les PNC LC dont certaines destinations sont soumises à obligation de test PCR pour entrer dans le pays desservi. Nous demandons donc que les tests salivaires soient proposés au laboratoire de la Cité.

Pour revenir aux PNC CC et MC, l'enchaînement de rotations de certains PNC peut engendrer des difficultés pour faire ces tests dans le cadre privé et l'accès au laboratoire de la cité permettrait à ces PNC de pouvoir répondre aux exigences sanitaires sans subir de conséquences. Pour rappel, à ce jour la vaccination n'est pas obligatoire pour les PN.

Enfin nous alertons la Direction sur le fait qu'une très grande majorité des PNC respectera les obligations sanitaires. Comme les salariés, L'Entreprise a des droits et des devoirs, l'UNSA PNC sera extrêmement vigilante à ce que la Direction respecte et fasse respecter la loi, mais aussi qu'elle veille à ce que les PNC qui se conformeront aux règles ne soient pas pénalisés par ceux qui ne les respecteraient pas.